

MUKABURASA Spéciose

Kigali, le 20/06/1988

MUKAMPARAYE Alvera

C/O MIJEUCOOP

B.P. 1044 KIGALI.

11/07/88
DEF *pl*

11/07/88

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
K I G A L I.

Objet : Rapport de stage.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport du stage organisé par le MULPOC de GISENYI dans le cadre de l'intégration de la femme au développement des pays membres de la CEPGL.

Ce stage qui réunissait 4 Zaïroises, 4 Burundaises et 3 Rwandaises a eu lieu du 23 Mars au 20 Mai 1988, comportait 2 grandes parties : une partie théorique qui consistait en un rappel des connaissances de base dans la gestion des coopératives ainsi qu'une partie pratique auprès des coopératives du ZAIRE et du RWANDA. En ce qui ^{nous} concerne, nous avons été affectées à l'union des coopératives agricoles du Nord-Kivu (UCOOPANOZI) ayant son siège à GOMA au ZAIRE.

Nous vous remercions sincèrement d'avoir bien voulu nous permettre de participer à ce stage si enrichissant dans le domaine de la formation en coopératives et vous assurons que nous ferons de notre mieux pour promouvoir les coopératives en général et celles des femmes en particulier, en profitant de l'expérience acquise pendant ces 2 mois.

Vous souhaitant bonne réception de ce rapport, nous vous présentons, Monsieur le Ministre, notre considération distinguée.

MUKABURASA Spéciose.-

[Signature]

MUKAMPARAYE Alvera.-

[Signature]

Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre du Plan
K I G A L I.
- Monsieur le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales
K I G A L I.
- ✓ - Monsieur le Directeur Général de
la Jeunesse au MIJEUCOOP
K I G A L I.
- Monsieur le Directeur Général
du Mouvement Coopératif
au MIJEUCOOP
K I G A L I.

RAPPORT DE STAGE ORGANISE PAR LE CENTRE MULTINATIONAL DE PROGRAMMATION ET D'EXECUTION DES PROJETS (MULPOC) DANS LE CADRE DE L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT.

I. INTRODUCTION.

Le Centre Multinational de Programmation et d'Exécution des Projets (MULPOC) en collaboration avec l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) a organisé du 23 mars au 20 mai 1988, un stage de formation en coopératives.

Ce stage qui a réuni 11 femmes des Pays de la C.E.P.G.L. (Communauté Economique des Pays des Grands Lacs) avait pour objectif d'aider les participantes à identifier et maîtriser les circuits commerciaux dans le cadre des groupements coopératifs féminins, de promouvoir le mouvement coopératif féminin en tant que source de revenu et d'emploi en milieu rural ainsi que d'améliorer progressivement les conditions de vie des populations et la participation effective des femmes au processus de développement national.

Ce stage comportait deux parties à savoir: la partie théorique et la partie pratique.

II. PARTIE THEORIQUE.

Du 23 au 31 mars 1988 les stagiaires ont bénéficié de certaines connaissances de base dans les disciplines suivantes:

- La création et l'organisation d'une coopérative.
- La gestion du personnel
- La gestion des stocks et des approvisionnements
- La gestion financière
- La notion d'amortissement.
- La gestion des équipements et du matériel
- Le calcul de rentabilité d'une entreprise
- les techniques d'étude de marché
- L'évaluation du prix de revient

III. PARTIE PRACTIQUE

A. Affectation des stagiaires.

Après la partie théorique, les participantes ont été réparties dans cinq coopératives du Rwanda et du Zaïre.

Il s'agit de:

- L'union des Banques Populaires du Rwanda:
Coopérative d'Epargne et de Crédit ayant son siège à Kigali
(3 stagiaires)

- La coopérative des Artisans Rwandais (COOPAR) de Kigali (2 stagiaires)
- Association Coopératives des Groupements d' Eleveurs du Nord-Kivu (ACOGENOKI) ayant son siège à Goma (2 stagiaires)
- Coopérative Financière pour le développement du Zaïre (COFIZA) de Goma (1 stagiaire)
- L'Union des coopératives Agricoles du Nord-Kivu (UCOOPANOKI) ayant son siège à Goma (3 stagiaires)

Le rapport détaillé que je vais vous présenter concerne l'UCOOPANOKI qui fut mon lieu d'affectation.

B. STAGE AU SEIN DE L'UCOOPANOKI.

1. BREVE PRESENTATION DE L'UCOOPANOKI.

Jeune organisation qui date de 1986, l'Union des Coopératives Agricoles du Nord-Kivu en sigle UCOOPANOKI regroupe 8 Coopératives ordinaires, 3 pré-coopératives et 11 groupements coopératifs dans les Zones de Goma (1) Rutschuru (6) Masisi (4) et WALIKALE (1).

Ce sont toutes des associations de paysans oeuvrant dans le secteur agricole et disposant d'exploitations de 1 à 1,5 Ha où sont pratiquées des cultures vivrières comme le maïs, le sorgho, la patate douce, la pomme de terre, le haricot, l'arachide, le petit pois et comme culture de rente, le café et le thé.

2. OBJECTIFS

L'Union s'est fixé comme objectif de:

- Assurer une formation adéquate à ses membres dans le domaine coopératif.
- Aider les paysans membres des coopératives de base à améliorer le système de travailler la terre et par voie de conséquence augmenter la production agricole.
- Informer suffisamment les membres sur les principes coopératifs.
- Etudier les voies et moyens d'améliorer le système de commercialisation des produits agricoles et le cas échéant, mettre en place une structure souple et bénéfique à tous.
- Assurer la formation en gestion coopérative aux dirigeants et employés des coopératives ordinaires et auxiliaires membres.
- Aider les membres à l'élaboration de petits projets de développement communautaire.
- Cultiver l'esprit d'auto-organisation pour le développement chez les membres.

Pour atteindre ces objectifs, il existe un projet d'appui financé par deux O.N.G. (Organismes Non Gouvernementaux) du CANADA:

- L'organisation canadienne pour le développement et la solidarité (OCSD) qui renforce l'Union par l'apport des ressources humaines

La société de coopération pour le développement International (SOCODEVI) qui appuie l'Union par les ressources matérielles (Véhicules, équipements et autres sans parler de frais de fonctionnement et salaires.

Ce projet consiste également à rendre l'Union et ses unités plus opérationnelles à éduquer et à former ses membres de manière à leur permettre d'assurer avec efficacité et efficacité leurs rôles de gestionnaires ou de coopérateurs.

Il consiste en outre à apporter un support technique et matériel dans les activités de production, de commercialisation et de gestion.

Pour ce faire, il comporte 7 volets à savoir:

- La structuration et la consolidation, la formation en gestion coopérative, l'appui à la production agricole, la fourniture d'intrants agricoles pour le fonds de développement coopératif, l'étude sur la commercialisation et le volet infrastructure.

Outre ce projet d'appui estimé à 5 ans (1987 - 1991) il faut noter que l'Union collabore avec les organismes et les associations ci-après:

- Agence canadienne pour le développement International (ACDI)
- Association coopérative des groupements d'Éleveurs du Nord-Kivu (ACOGENOKI)
- Centre de formation et de recherche coopératives IWACU de KIGALI
- Coopérative centrale d'Épargne et de crédit (COOPEC)
- Programme Régional de Formation et d'Échanges pour le développement "PRETED (Projet d'ONG - RWANDA - ZAIRE - BURUNDI)
- Union des producteurs agricoles de QUEBEC Canada UPA.
- Fonds de contrepartie coopération ZAIRE - CANADA à KINSHASA
- Société des coopérateurs Zaïrois au Kivu (SOCOOZAKI - BUKAVU)
- Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) Bukavu
- Centre International de l'Agriculture Tropicale (CIAT) RWANDA

Cependant, dans le cadre de promouvoir le mouvement coopératif dans le Nord-Kivu, il importe de souligner certains problèmes qui ont pu être relevés au sein de l'UBOOPANOKI)

Il s'agit notamment:

- Du manque d'une technologie appropriée en matière d'agriculture.
- L'inexistence du crédit au niveau du petit exploitant pour le financement de certaines opérations.
- L'enclavement du Nord-Kivu qui handicape tout système de commercialisation des produits agricoles et favorise la spéculation éhontée des commerçants.

- La mauvaise conservation des produits due à l'insuffisance d'infrastructures adéquates (Silos de stockage, pesticides)

L'Union fonctionne grâce aux aides extérieures, ce qui peut entraîner un retard dans la réalisation de certains objectifs.

3. VISITES EFFECTUEES dans quelques coopératives et Entreprises commerciales de Goma.

Pour permettre aux stagiaires d'avoir une vue globale sur la situation du marché de Goma, des visites ont été effectuées auprès de quelques entreprises commerciales et coopératives ci-après:

1. Coopérative des femmes du Nord-Kivu (COFENOKI)

Date de création. 1981

150 membres avec une contribution sociale de 100 Z par personne.

Objectif.

S'entraider pour produire et commercialiser les produits vivriers sur les marchés de Goma et Gisenyi.

Structure organisationnelle

Un comité dirigeant composé d'une présidente, d'une vice-présidente d'une secrétaire et de deux secrétaires trésorières.

PRODUITS IMPORTANTS

Achat et vente des produits vivriers comme haricots, petits pois, sorgho, maïs, riz, pommes de terre.....

PROVENANCE

Les produits vendus par la coopérative sont pris chez les commerçants de Goma qui ont des possibilités de se rendre sur les marchés intérieurs pour le produits vendus ou achetés à Gisenyi, il faut verser une taxe douanière variable suivant la nature des produits.

PRIX D'ACHAT

Variable suivant les périodes de récolte.

PRIX DE VENTE

Variable suivant les lieux, le genre de produits et la période des ventes (aussitôt après la récolte ou longtemps après) quoi qu'il en soit le prix de vente à la coopérative est meilleur par rapport à celui des autres commerçants

CLIENTELE

Assurée en commençant par les membres de la coopérative, mais malheureusement ça ne dure pas longtemps faute de stocks

RESPONSABLE DE LA GESTION

Il y a une gérante suivie de très près par le conseil de gestion.

- DIFFICULTES
- Taxes un peu exagérées
 - Pas de parcelle pour la construction d'un dépôt propre à la COFFENOKI ce qui favorise des commandes individuelles.
 - Pas de moyen de transport.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Recherche d'une parcelle pour remédier au problème d'entrepôt.
Augmenter la caisse commune

OBSERVATION.

● Groupe très dynamique mais pas suffisamment appuyé.

2. Coopérative d'Approvisionnement du KIVU (COAPROKI)

DATE DE CREATION

Le 6 juin 1983

NOMBRE DE MEMBRES

38 membres avec une part sociale de 2.000 Z par personne.

OBJECTIF

● Amélioration des conditions de vie des membres d'une part, et de la population d'autre part par la tenue d'une boutique d'articles agricoles et d'un moulin.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'équipe dirigeante
Le conseil de gestion
L'Assemblée Générale

PRODUITS

Farines de blé, de sorgho, de maïs, d'éleusine, de soja...
Sucre, haricot, huile de soja, savons de lessive et de toilette, médicaments pour les soins de primaires...

PROVENANCE

Différents dépôts de GOMA

PRIX D'ACHAT

Diffère suivant la nature du produit

PRIX DE VENTE

Idem que le prix d'achat, mais la marge bénéficiaire reflète aussi les frais de mouture.

CLIENTELE

Garantie, la priorité revenant toujours aux membres

MOYENS DE CONSERVATION

Une partie des produits est très bien étalée dans les étagères pour la vente et une autre partie reste dans le stock de la coopérative.

Il importe de noter que les achats se font en petites quantités pour éviter l'avarie. Le magasin occupé n'appartient pas à la coopérative, il est loué à un particulier.

RESPONSABLE DE LA GESTION

La vendeuse, employée de la coopérative gère les biens de celle-ci.

Elle effectue un inventaire trimestriel en présence des membres du conseil de gestion.

DIFFICULTES

Pas de crédit bancaire pour se construire un petit magasin.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Continuer les activités habituelles

OBSERVATION

Les membres ne sont pas directement impliqués dans la bonne marche de leur coopérative.

Il y a lieu d'étudier les possibilités d'instaurer une autre activité commune aux membres.

COOPERATIVE DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION (COPROCO)

Date de création 14 avril 1985

Nombre de membres

Indéterminé avec un chiffre d'affaire de 4.000.000 de ZAIRES représentant l'aide des bienfaiteurs étrangers.

OBJECTIFS

Exploitation de potentialités locales

Création d'emplois rémunérateurs pour les membres

Assurer aux membres une formation plus poussée en artisanat

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Comité de la Caritas Paroissiale

L'Equipe dirigeante de la prison de Goma

Le Comité de gestion

L'Assemblée générale

PRODUITS

Achat et vente des produits vivriers non périssables
Fabrication des meubles et divers articles artisanaux.

PROVENANCE

La matière première se trouve sur le marché local ou à l'intérieur.

PRIX D'ACHAT

Non stable

PRIX DE VENTE

Idem

CLIENTELE

Plus ou moins assurée.

Certains articles sont vendus aux membres, d'autres sont envoyés soit en SUISSE, en ITALIE ou à KIGALI (RWANDA).

Localement, il y a 58 clients réguliers.

MOYEN DE CONSERVATION

Un grand dépôt en matériaux durables. La coopérative utilise aussi des pesticides pour mieux conserver ses produits.

RESPONSABLE DE LA GESTION

Il y a un gérant qui a été formé en la matière.

DIFFICULTES

La coopérative se heurte à pas mal de problèmes dont les plus importants sont: - le manque de moyen de transport pour la commercialisation des produits à des centres plus éloignés;
- le dépôt est situé loin de l'atelier de travail;
- l'insuffisance de fonds de roulement et de fonctionnement;
- l'instabilité des prix et la dévaluation de la monnaie locale.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Construire l'atelier en ville près du dépôt;
Ouverture des filiales dans les villages;
Diversifier les métiers en instaurant la maçonnerie, la céramique, le four à briques,.....

OBSERVATION

Groupe homogène et discipliné, la COPROCO jouit d'un bel encadrement d'animateurs nationaux et expatriés.

4. SOCIETE DES COOPERATEURS ZAIROIS DU KIVU (SOCOOZAKI)

DATE DE CREATION

Née en 1945 sous l'appellation de "Société des Coopérateurs indigènes du KIVU" (SOCOOPINKI) avec son siège social à BUKAVU.
Actuellement, elle compte 224 membres à GOMA.

OBJECTIFS

Commercialisation des produits de première nécessité (vivriers surtout).

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La SOCOOZAKI GOMA est une section de la SOCOOZAKI BUKAVU.

Elle compte un conseil de gestion pour la bonne marche des activités; tous les rapports sont envoyés à BUKAVU qui paie toutes les taxes qui en découlent.

PRODUITS

Vente de maïs, sorgho, riz, farine de froment, jus de fruits, haricots, huiles, sucre...

PROVENANCE

Les produits viennent surtout de l'intérieur (Sud KIVU, KINDU,...)
Il arrive aussi qu'ils soient achetés à GOMA.

PRIX D'ACHAT

Varie suivant la nature du produit, le marché, le transport,...

PRIX DE VENTE

Légèrement supérieur au prix d'achat, mais on ne fait pas beaucoup de bénéfices.

CLIENTELE

Assurée du côté des membres, et à condition que les produits proviennent de l'intérieur. Les produits achetés sur le marché de GOMA n'intéressent pas la population car il n'y a pas de différence avec ceux des autres commerçants.

MOYEN DE CONSERVATION

Il existe un dépôt mais la vendeuse ignore l'utilisation des pesticides, ce qui a entraîné l'avarie de quelques sacs de haricots.

RESPONSABLE DE LA GESTION

Le chef de section est en même temps gérant et responsable de la gestion. Celui-ci donne chaque mois un rapport sur la gestion de la coopérative.

DIFFICULTES RENCONTREES

- Mauvais emplacement du magasin (coin retiré)
- Manque de moyen de transport pour l'approvisionnement régulier lors des récoltes quand les prix sont très bas
- L'ignorance dans l'utilisation des pesticides.

PERSPECTIVES D'AVENIR

- Constituer un plus grand capital pour faire un stock important
- Valoriser la chambre froide qui n'est pas pour le moment utilisée
- Instaurer l'utilisation des pesticides.

OBSERVATION

Coopérative très ancienne mais pas très viable car son emplacement ne favorise pas la clientèle, étant donné qu'il n'y a rien de spécial qu'on ne peut trouver ailleurs.

5. COOPERATIVE CENTRALE DU NORD KIVU (COCENKI)

DATE DE CREATION : 1980

La coopérative compte 7 coopératives membres ayant payé 15.000 Z comme part sociale chacune.

OBJECTIFS

Commercialisation des produits vivriers à des prix abordables.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Assemblée générale;

Comité de gestion au niveau de la COCENKI et des comités locaux au niveau de chaque coopérative membre. A la tête, il y a un conseil d'administration pour la supervision de toutes les activités.

PRODUITS

Haricots, sorgho, arachides, maïs, manioc.

PROVENANCE

À l'intérieur: KAINA, BAMBO, BINGI, KIPESE, MABOYA,...

PRIX D'ACHAT

Les produits sont achetés à très bon prix à la base.

PRIX DE VENTE

Le prix de vente augmente suite au transport qui coûte cher mais le prix reste réduit par rapport à celui des commerçants.

CLIENTELE

Garantie. Souvent la demande dépasse l'offre.

MOYEN DE CONSERVATION

Il existe un dépôt mais il n'est pas toujours exploité car on n'a pas besoin de stocker les produits.

RESPONSABLE DE LA GESTION

Il y a un gérant principal et des gérants pour chaque coopérative membre. Signalons aussi l'existence d'un comité de contrôle.

DIFFICULTES RENCONTREES

- Manque de transport et mauvais état des routes, ce qui fait qu'il y a plus de demandes qui ne sont pas toujours satisfaites.
- Concurrence des commerçants
- Pas de relation avec l'UCOOPANOKI.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Achat d'un moyen de transport.

OBSERVATION

Groupe très homogène qui manque de moyens nécessaires pour la collecte des produits des coopératives membres.

Sous emploi des coopérateurs à GOMA.

5. ECONOMAT GENERAL DE L'EVECHE DE GOMA

OBJECTIFS

Mettre à la disposition du Diocèse, des paroisses et du personnel ecclésiastique, les marchandises d'usage courant.

Augmenter les recettes de l'Eglise.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Il y a l'Evêque qui est le premier responsable de toutes les activités qui s'organisent au niveau de l'Eglise; ensuite l'économiste général est responsable des activités commerciales et l'approvisionnement des paroisses. Enfin, il y a un ou deux employés responsables du stock et des vendeurs avec des caissiers pour les ventes journalières.

PRODUITS

Ils sont très diversifiés:

les produits vivriers

haricots, café torréfié, farine de froment, huiles végétales, fromage, lait en poudre, biscuit, spaghetti...

les articles pour l'agriculture et la construction

houes, machettes, tridents, coupe-coupes, pics, ciment, chaux, peinture clous, pelles, scies,...

les articles de ménage et d'habillement

congélateurs, réfrigérateurs, plaques chauffantes, allumettes, casseroles, assiettes, couverts, serviettes, pyjamas,

PROVENANCE ET PRIX D'ACHAT

Arrangement avec les grands commerçants de l'intérieur (KIBANGANI, BUKAVU, MWESO, ...) offrant les prix les plus intéressants.

PRIX DE VENTE

Même s'il faut gagner, ce n'est pas ce qui prime, l'important c'est de satisfaire les clients.

CLIENTELE

Assurée.

MOYEN DE CONSERVATION

Garanti.

RESPONSABLE DE LA GESTION

L'Economiste général qui fait rapport à l'ordinaire du lieu.

OBSERVATION

Magasin bien fourni à des prix défiant toute concurrence, l'économat général est ouvert à tous ceux qui veulent acheter ses articles.

Les visites dans les Etablissements NDAKOLA KUBUYA, BUSANGA et l'U.T.C. (Usinage et Traitement de café) ont été effectuées dans le but de savoir s'ils pouvaient avoir des relations avec les coopératives au point de vue fournitures d'intrants, approvisionnement des produits vivriers ou de cultures de rente etc.... Ceci n'est malheureusement pas le cas.

4. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'UCOOPANOKI

Du 22 au 23 avril 1988 s'est tenue au Centre Maria Mama de Bunimba (à 13 Km de Goma), l'Assemblée Générale des représentants des coopératives membres de l'UCOOPANOKI, qui sont au nombre de huit, ainsi que onze groupements coopératifs encadrés par l'Union.

A l'ordre du jour figuraient les points suivants :

1. Vérification du quorum;
2. La Zairoise (ou Hymne National);
3. Lecture et adoption du procès verbal de la dernière Assemblée Générale;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Présentation des invités par le Président du Conseil d'Administration;
6. Rapport du Président du Conseil d'Administration;
7. Rapport des commissaires aux comptes;
8. Rapport du Directeur de l'Union;
9. Débats;
10. Elections des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Contrôle;
11. Divers;
12. Motion de soutien au Président Fondateur du M.P.R. (Mouvement Populaire de la Révolution), Président de la République.

Au fur et à mesure que les points à l'ordre du jour se succédaient, les coopérateurs posaient des questions auxquelles le Président du Conseil d'Administration répondait ou faisait appel au conseiller technique. Ces questions visaient surtout le côté financier. A titre d'exemple :

Les participants voulaient connaître la position des bailleurs de fonds à l'égard des groupements encadrés par l'union. Le représentant de la SUCODEVI à l'Assemblée Générale a répondu que les groupements existants seront encadrés mais qu'il ne faudra plus accepter l'adhésion de nouveaux membres.

Signalons que suite au rapport du Directeur de l'Union, nous avons remarqué que l'UCOOPANOKI fonctionne grâce aux fonds extérieurs. Ce qui fait qu'il est grand temps que l'Union fournisse des efforts par-

ticuliers dans la recherche de son autofinancement d'autant plus que les bailleurs de fonds déclarent que leur intervention s'arrête avec l'année 1991.

L'Assemblée Générale a clos ses travaux à 18 heures 30'

5. VISITES SUR LE TERRAIN

Durant une semaine, c'est-à-dire du 5 au 10 mai 1988, les stagiaires ont effectué des visites sur le terrain dans le but de voir les réalités vécues par les coopératives à la base. C'est ainsi que les coopératives ci-après ont pu être visitées. Il s'agit de :

a) COPROCONYA "Coopérative de production et de consommation de Nyamitaba", zone de Masisi.

Date de création : 1965 sous le nom de COCONYA avec 224 membres. Elle a connu une rechute en 1973 pour réouvrir ses portes en 1978 avec de nouveaux membres (50) et de nouvelles parts sociales. Elle compte actuellement 104 membres dont 89 hommes et 15 femmes.

Date d'agrément: Le 3 mai 1974 sous le numéro 5533/012/CAB/REGIGOM/594/2262 pour trente ans renouvelables.

Objectifs : - Mettre à la disposition des membres (d'abord) et de la population ensuite des produits de première nécessité;
- Ecoulement et commercialisation des produits agricoles des coopérateurs;
- Amélioration de l'habitat (tôles - planches);
- Lutter contre l'ignorance et la pauvreté (Formation);

Parts sociales :

Elles ont passé de 150 - 250 - 350 - 610 et 1000 Z par personne, respectivement en 1965 - 1967 - 1970 - 1980 et 1988; chaquerois sur décision de l'Assemblée Générale pour suppléer au vide causé par les réalisations de la Coopérative et la dévaluation de la monnaie locale.

Nombres d'employés :

Un gérant avec un salaire de 5% des ventes totales. Une sentinelle avec un salaire de 1000 Zaïres par mois.

Des scieurs occasionnels pour la fourniture de planches dans le but de l'amélioration de l'habitat pour les coopérateurs.

Activités principales :

Cantine équipée d'articles de première nécessité. Construction d'un dépôt; Culture de haricots - sorgho - petits pois (jusqu'ici la culture était individuelle mais la vente est organisée en commun). A partir de cette année les cultures seront pratiquées sur le terrain appartenant à la Coopérative (acheté à plus ou moins 70.000 Z.).

Documents disponibles :

Statuts - Règlement d'ordre intérieur - Bilan - Rapports annuels et mensuels - registre des membres (lors du dépôt ou de retrait des produits), registre des parts sociales - cahier de caisse du gérant et du trésorier pour les marchandises achetées ou vendues - fiche de renseignement des membres (identification) - procès-verbaux du Conseil d'Administration, du Conseil de gestion et de l'Assemblée Générale.

Structure Organisationnelle :

- Assemblée générale de tous les membres;
- Le Conseil d'administration souvent appelé Conseil de gestion composé de sept membres élus par l'Assemblée Générale;
- Le Commissariat aux comptes composé de trois

membres élus par l'Assemblée Générale. Les membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Gestion sont élus pour trois ans par le tiers des membres. Les réunions ordinaires sont trimestrielles avec possibilité de tenir des réunions extraordinaires en cas de besoin.

Difficultés rencontrées :

- Cette année les membres n'ont pas eu de ristourne car il y a eu beaucoup de dépenses (achat du terrain - construction d'un dépôt etc.);
- La coopérative s'est heurtée au problème de taxes demandées de façon désordonnée mais ça va un peu mieux pour le moment;
- La pauvreté des membres qui fait qu'ils réclament de l'argent aussitôt qu'ils approvisionnent la coopérative;
- Insuffisance de moyen de fonctionnement et de roulement;
- Pas d'appui financier de la part de l'UCOOPANOKI;
- Difficulté de transport et d'approvisionnement en certains articles commerciaux dont les paysans ont besoin.

Perspectives d'avenir :

- Continuer les activités habituelles
- Demande d'aide à l'Etat et aux différents organismes nationaux et internationaux pour le bon fonctionnement des activités de la Coopérative;
- Relancer le foyer social pour la lutte contre l'analphabétisme et l'apprentissage de la couture aux jeunes filles et aux mamans volontaires.

Observation :

- Coopérative assez mûre, déterminée à travailler pour la promotion de ses coopérateurs mais qui a encore besoin d'un appui financier pour s'équiper en marchandises de tout genre.

b) ACOPROFENYA "Association Communautaire pour la Promotion des Femmes de Nyamitaba", zone Masisi.

Date de création :

Août 1986 avec 240 membres.

Encore très jeune pour avoir son agrégation.

Objectifs :

- s'entraider pour améliorer leurs conditions de vie

Parts sociales : 100 Z par personne

Bénéfices et réserves: 24.000 Z en 1986, 31.000 Z en 1987 et 35.000Z en 1988.

Nombres d'employés: 1 journalier occasionnel pour le défrichage lors de la saison culturale

Activités principales: Cultures vivrières (maïs, haricots, sorgho)
Ventes des produits agricoles (à la récolte).

Documents disponibles: Statuts, Règlement d'ordre intérieur, rapports annuels et mensuels, registre des membres et leurs parts sociales, procès-verbaux du conseil de gestion et de l'assemblée générale.

Structure organisationnelle:

- Assemblée générale, organe de décision
- Equipe dirigeante (4 membres)
- Conseil de gestion (8 membres)

Les réunions sont tenues respectivement 1 fois l'année, 1 fois par semaine et 1 fois tous les 3 mois.

Difficultés rencontrées:

- Décès de l'ancienne présidente qui était plus influente
- Location des champs
- Pas de formation en gestion et pas d'appui
- Pas de moyen de fonctionnement et d'existence de moyen de transport
- Les femmes ne disposent pas de dépôts pour leurs récoltes, ce qui fait qu'elles reçoivent un prix non rémunérateur
- Inaccessibilité au crédit bancaire
- Pas d'occupation entre une saison culturale et une autre
- Pas de moulin pour faciliter la transformation des produits agricoles du milieu (maïs, soja, sorgho...)

Perspectives d'avenir:

- Culture de la pomme de terre
- Alphabétisation
- Amélioration de la caisse pour l'achat des produits vivriers pour les revendre
- Installation d'un moulin à NYAMITABA (projet à long terme ne pouvant se réaliser qu'avec l'intervention des bienfaiteurs)
- Demander des conseils à la COPROFENYA
- Souhaite une étroite collaboration avec l'UCOOPANOKI pour l'acquisition du terrain, du moulin et de l'agrégation.

Observation; Groupe très dynamique et plein d'initiative mais qui manque de moyen et de suivi pour mieux asseoir ses activités.

Les membres veulent améliorer leurs activités agricoles et gérer une petite caisse pour arriver plus tard à l'organisation d'un petit commerce.

C) C.A.M. : La Coopérative Agricole de Mwesio.

Créée en 1968, la Coopérative Agricole de Mwesio compte actuellement 73 membres ordinaires et 61 membres auxiliaires. Parmi ces membres, on a 4 femmes. Ayant pour objectif d'augmenter la production agricole et accroître leur commercialisation, cette coopérative totalise 46.406,00 Z des parts sociales. Elle compte 2 employés à savoir le vendeur et le gérant qui ont à leur tête un Président. La cantine de la Coopérative présente les articles de première nécessité comme savons, bougies, dentifrice, machettes, houes, brosses à dents, bics C'est une coopérative qui a une organisation administrative bien structurée, c.à.d. qu'elle dispose des statuts légaux, d'un compte d'exploitation, du règlement d'ordre intérieur, du bilan annuel, du registre des membres, bref son Assemblée Générale et son Conseil d'Administration qui tiennent régulièrement des réunions pour assurer sa bonne marche.

Cependant, il est regrettable de voir que cette coopérative qui figure parmi les premières coopératives de base de l'UJOSPANONI semble à première vue ne pas être fonctionnelle. Elle connaît toujours des problèmes d'ordre financier, le manque de communication, le manque de transport ainsi que d'autres qui sont presque les mêmes dans toutes les coopératives de l'Union.

A Mwesio, on a pu rencontrer aussi une association des 84 mamans créée en 1967. Celles-ci se sont associées dans le but de s'acheter un moulin, principal besoin ressenti par toutes les couches de la population de cette région.

C'est une association encore jeune, formée par des mamans dynamiques et volontaires mais qui manquent d'encadrement et des moyens de motivation.

D) COSAFERU: "Coopérative de Solidarité Agricole pour la femme Rurale"

Essentiellement agricole, cette coopérative qui date de 1966 avait comme finalité de permettre aux femmes de Kiwanja (RUTSHURU) de s'entraider afin de pouvoir réaliser des bénéfices en cultivant un champ collectif.

Au départ, elles étaient au nombre de 200 membres avec comme part sociale 20 kg de haricots et 20 kg de maïs. Ce nombre a fortement diminué jusqu'à ce que la coopérative compte actuellement 77 membres dont 57 femmes et 20 hommes.

En ce qui concerne l'organisation, la coopérative a comme organe suprême une Assemblée Générale qui se réunit une fois par mois pour la prise des grandes décisions.

Il y a également un Conseil d'Administration comprenant un Vice-Président, une secrétaire, une trésorière, un conseiller et une conseillère, deux Commissaires aux comptes qui n'ont malheureusement pas pu exercer leurs fonctions.

Au début, les membres travaillaient la terre mais le propriétaire du champ exigeait une grosse somme pour la location. Ce qui a découragé beaucoup de membres. La coopérative connaît pas mal de problèmes tels que le manque d'un local propre à la coopérative, l'absence d'un champ collectif, la pauvreté générale qui freine la cotisation des membres pour arriver aux objectifs fixés ainsi

que l'insuffisance d'encadrement.

Toutefois, étant donné que les membres de la COSARIBU sont dynamiques et animés de la bonne volonté, ils comptent réaliser dans un proche avenir le projet de louer 3 hectares de terrain à 9.000 Z afin de le préparer à recevoir les semences de la prochaine saison culturale, d'y planter le haricot et le maïs; et si les temps sont favorables, ils récolteront au moins 24 sacs de haricots et 30 sacs de maïs pesant 100 kg chacun. Ils les vendront à 3.000 Z environ le sac de haricots et 600 Z le sac de maïs, ce qui leur fera une rentrée approximative de 72.000 Z + 18.000 = 90.000 Z.

En cultivant chaque saison, ils réaliseront beaucoup de bénéfices et pourront entreprendre les activités ci-dessous:

- la construction d'un local propre à la coopérative;
- la pratique de l'élevage du petit bétail pour améliorer les revenus du ménage et l'alimentation de la population en général et celle des enfants en particulier;
- l'installation d'une pharmacie pour les médicaments de première nécessité;
- l'achat d'un moulin;
- la création d'une boutique;
- la construction d'un silo de stockage;
- l'achat d'une camionnette dans 5 ans pour approvisionner le marché de COLA en denrées alimentaires car les prix sont plus avantageux qu'au KUTUBURU et d'acheter les produits dont les membres ont besoin comme le riz, le sucre, l'huile, le savon, le sel, les médicaments...

Conclusions sur les visites dans les coopératives:

Ces visites auraient été plus enrichissantes si les membres des coopératives avaient été avertis de l'arrivée des stagiaires à temps. Les informations recueillies ici et là ont été fournies surtout par des responsables car il a été difficile de réunir tous les membres. On n'a pas pu visiter les champs et les autres réalisations.

En plus, la saison ayant été pluvieuse, les routes étaient impraticables dans l'ensemble, ce qui a découragé les stagiaires à voir le plus grand nombre de coopératives possibles, faute de moyen de locomotion sur place.

Dans l'ensemble les membres des coopératives sont bien intentionnés et courageux mais ils manquent d'un encadrement technique ainsi que d'un appui financier.

IV. CONCLUSION.

Partant des objectifs contenus dans le plan d'opération du projet d'appui à l'UCCOPANONI, plan élaboré en 1986 et dont l'échéance est de 5 ans;

Vu que l'Union a été voulue et créée par les coopératives de base et pour elles;

.../...

Considérant les réalités vécues par les coopératives membres de l'Union dans leur vie quotidienne;

Il y a lieu d'émettre les avis et considérations ci-après:

- 1° Pour que le projet ci-haut cité puisse se réaliser à de bonnes fins, il faut que l'Union connaisse d'abord un bon climat de travail entre techniciens nationaux et expatriés;
- 2° Chaque technicien devrait avoir les possibilités et être munis des moyens nécessaires pour exercer les tâches qui lui sont confiées;
- 3° L'instauration d'une plus grande concertation entre les techniciens de l'Union et les coopérateurs s'avère très nécessaire;
- 4° Les coopératives étant suffisamment sensibilisées et animées, elles attendent toujours l'exécution du projet au niveau des infrastructures, la distribution d'intrants agricoles, l'amélioration des routes, le fonds de roulement et les communications.
- 5° Concernant la distribution ou la vente d'intrants agricoles, il faudrait que l'Union envisage les possibilités de constituer de petites caisses à la portée des coopératives pour que celles-ci s'approvisionnent plus facilement en matériel répondant aux besoins immédiats et plus ressentis par tous.
Ceci éviterait aussi des va et vient des techniciens qui, le plus souvent occasionnent des dépenses inutiles en carburant, en frais de mission, entretien des véhicules, ect...
- 6° L'UCCOOPANONI devrait disposer ou mettre à la disposition de ses membres, un fond de fonctionnement pour mieux rentabiliser leurs initiatives.
Au cas où l'argent ne peut être cédé totalement aux coopératives membres, il pourrait être donné sous forme de prêt remboursable suivant les conditions qui seraient déterminées en commun accord entre les deux parties.
- 7° L'Union devrait disposer d'un hangar ou d'un dépôt pour l'entreposage et la vente des produits agricoles des coopératives membres, le même bâtiment pourrait servir aussi de bureaux de l'Union au lieu de verser chaque année une somme très énorme pour la location des bureaux.
- 8° L'Union devrait se procurer un moyen de déplacement adapté au mode de vie et aux conditions climatiques de la région pour le dépannage de ses membres (transport des denrées alimentaires, ravitaillement des coopératives...)
- 9° Faciliter les contacts avec les banques pour l'accès au crédit bancaire.

En guise de conclusion, les stagiaires estiment qu'il est temps que l'UCCOOPANONI réagisse et se détermine sur certaines doléances des membres, telles que l'appui financier, les démarches pour l'obtention des crédits, la distribution des intrants agricoles, etc... l'accès aux terres cultivables, etc...

.../...

Aussi, il est important de rappeler aux coopérateurs leur rôle au sein de la coopérative ou de l'association. Il faut qu'ils suivent de près tous les mouvements qui s'opèrent sans toutefois croiser les bras et attendre les rapports des chefs. Il faut arriver à créer une action rentable où chaque membre soit acteur ou actrice sans croire que ça va marcher de soi. Partant, l'intervention extérieure viendra parachever l'action commencée et soutenue par les bénéficiaires fondateurs.

MUKAB URAGA Spéciosa.



MUKAMPARAYE Alvera.

